

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	8
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 mai 2024

Objet
N° 24/03/06
Augmentation de la part de la provision pour charges du loyer du logement situé au 110 route du Chanté d'en Bas

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET,

Représentés M. François COUTAGNE donne pouvoir à Mme Maryvonne ALVARD, Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER, M. François COUTAGNE

Secrétaire de séance M. Jean-François DESHAYES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune loue de manière saisonnière la maison située au 110 route du Chanté d'en Bas, notamment pendant la période hivernale pour les saisonniers de la régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya ou du ski de fond, ou, plus rarement, pour des entreprises travaillant sur le territoire communal.

Considérant l'évolution du coût de l'énergie, il est proposé au membres du Conseil Municipal d'augmenter le montant de la part du loyer mensuel des provisions pour charges de 100.00€ à 200.00€, portant le montant total du loyer mensuel à 400.00€.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant de la part du loyer mensuel des provisions pour charges de 100.00€ à 200.00€, portant le montant total du loyer mensuel à 400.00€.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
M. Jean-François DESHAYES



Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le : 23/05/2024
Télétransmis en Préfecture le : 23/05/2024
Notifié ou publié le : 23/05/2024

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

